

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 036_2023

Séance du vendredi 22 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le vendredi vingt-deux septembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 18 septembre 2023 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Etaient présents :

Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints,
Mme Justine DURETETE, Mme GOEDGEBUER, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE,
Conseillers municipaux

Etaient excusés :

M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE
M. Maxime ROSKOSCHNY, ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 19h40

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : DUCASSE D'HAVERSKERQUE – PRISE EN CHARGE DE DEUX TOURS DE TICKETS DE MANÈGE PAR ENFANT DEMEURANT OU SCOLARISÉ DANS LA COMMUNE.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal, qu'à l'occasion de la ducasse d'Haverskerque, deux tickets de manège ont été offerts aux enfants de la commune âgés de 3 à 14 ans ainsi que chaque élève scolarisé à l'école de la commune mais ne demeurant pas à Haverskerque.

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;
Et après avoir délibéré,**

DECIDE à l'unanimité (15 voix POUR) de :

- **PRENDRE EN CHARGE** 362 tickets de manège à 1,50 € le ticket ;
- **CHARGER** Madame le Maire de régler la somme maximale de 543 €, laquelle sera répartie entre les forains en fonction du nombre de tickets récupérés par chacun,
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et ans susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

**Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE**

